

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Conseil Syndical
Session du 26 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Anne CHATILLON - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL – Isabelle DUNOD – Jean-Paul FAURE – Carole FLENET – Sylvaine FLEURIAU – Nathalie FONTAINE – Thomas JAUSOIN – Nicolas MERCAT – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT - Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS - Aloïs CHASSOT - Gérard CLERC - Jean-Marc DRIVET – Florian MAITRE – Cécile MERIGUET – Nathalie SCHMITT -

Pouvoirs : -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 22

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 20 mai 2026

Délibération N° C26-19

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapport au Comité Syndical

Luc BERTHOUD, Président, précise qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée, les commissions relatives à la commande publique doivent être désignées.

Il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est composée s'agissant de ses membres à voix délibérative :

- Du président, président du syndicat mixte ou son représentant,
- De 5 membres titulaires,
- De 5 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Monsieur Luc BERTHOUD propose que les conditions de dépôt des listes soient fixées comme suit :

- Dépôt des listes au plus tard en séance.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Une seule liste est présentée après l'appel des candidatures.

- Vu les articles L 1411-5 et L1414-2 à L1414-4 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

A la suite des opérations électorales retracées dans le procès-verbal d'élection ci-joint sont déclarés élus, à l'unanimité :

Membres titulaires :

- Olivier ROGNARD
- Pascal MITHIEUX
- Julien DONZEL
- Lionel DARBON
- Anne CHATILLON

Membres suppléants :

- Isabelle DUNOD
- Vincent BOULNOIS
- Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
- Franck MORAT
- Brigitte TOUGNE-PICAZO

Pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres et la Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger en jury.

Fait à Le Bourget-du-Lac
Le 26 mai 2026



Luc BERTHOUD
Président

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION
de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES APPELEE A SIEGER EN JURY

Nombre de membres dont le Comité syndical doit être composé : 30

L'an deux mille vingt six , le vingt six s'est réuni le Comité syndical de Chambéry-Grand Lac économie.

Etaient présents les conseillers syndicaux suivants :

1) Dépôt des listes

La liste « A » présente :

G. ROGNAND - P. MITHIEUX - J. DONZEL - L. DARSON - A. CHATILLON membres titulaires

J. DUNOD - V. BOULNOIS - M.P. MONTORO - SADOUX - F. MORAT - B. TOUGNE membres suppléants
PICAZO

La liste « » présente :

_____ membres titulaires

_____ membres suppléants

Si une seule liste est présentée après l'appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

2. Élection

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés (a) : 22

Nombre de siège à pourvoir : 5 (b)

Quotient électoral (a/b) :

La liste « A » obtient : 22 voix

La liste « » obtient : voix

Attribution des sièges au quotient :

Pour la liste « » : nombre de voix / quotient électoral = sièges

Pour la liste « » : nombre de voix / quotient électoral = sièges

Sièges restant à attribuer : sièges

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Pour la liste « » : nombre de voix - (sièges obtenus au quotient / quotient électoral) =

(reste)

Pour la liste « » : nombre de voix - (sièges obtenus au quotient / quotient électoral) =

(reste)

La liste « » obtient le plus fort reste et se voit attribuer le siège restant à pourvoir.

Au vu de l'attribution du nombre de sièges sont déclarés élus

Membres titulaires :

Glavier ROGNAND - Pascal Mithieux - Julien DONZEL - Lionel DARSON - Anne CHATILLON

Membres suppléants :

Isabelle DUNOD - Vincent BOULNOIS - Marie-Pierre MONTORO - SADOUX - Franck MORAT -
Brigitte TOUGNE - PICAZO

3.. Observations et réclamations

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 mai 2026, à 19 heures, 00 minutes, en double exemplaire.

Le président



Le secrétaire,

